



Flame Bois Granulés Concept

Conditions Générales de Vente et/ou de prestation de services

Article 1 : Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent les prestations fournies par la société SARL **Flame Bois Granulés Concept** ayant son siège social au 13 chemin de Cheux 14310 Villy Bocage au capital de 2000 euros, Siret : 944 584 036 00015, numéro de TVA intracommunautaire FR37 944 584 036, code APE 43.22B, immatriculé au RCS de Caen Calvados, spécialisée dans la vente, l'installation, l'entretien et le SAV de poêles et inserts à granulés et à bois et en fumisterie.

Nos articles poêles ou inserts à granulés, poêles ou insert à bois, cuisinières à bois, sont des compléments de moyen de chauffage ou considéré comme un moyen de chauffage dit d'appoint et non chauffage exclusif suffisant à lui-même.

Article 2 : Acceptation du devis

L'offre prévue au devis est valable selon la durée indiquée sur celui-ci.

Toute commande est soumise à l'acceptation préalable du devis par le client. Cette acceptation se matérialise par la signature manuscrite ou électronique du devis, le devis fait office de bon de commande une fois signé et la mention « Bon pour accord » écrit par le client. La signature du devis vaut acceptation des présentes conditions générales de vente, dont le client reconnaît avoir pris connaissance.

Article 3 : Conditions de paiement

Le règlement de la prestation s'effectue selon les modalités suivantes :

- 30 % à la commande, lors de la signature du devis,
- 70 % au plus tard le jour de l'intervention, avant le démarrage de l'installation.
- La SARL **Flame BG Concept** s'octroie le droit de modifier le pourcentage de l'acompte à 30%, et porté celui-ci comme bon lui semble à un pourcentage supérieur selon l'application du chantier ou du matériel, le solde devient la différence moins le pourcentage de l'acompte.

Tout retard de paiement entraînera le report de la date d'intervention à une date ultérieure fixée en fonction de nos disponibilités. Aucune installation ne sera réalisée sans règlement préalable du solde total dû,

Faculté de rétractation :

Le client particulier dispose d'une faculté de rétractation relative au contrat ou devis pendant quatorze jours (14 jours) à compter de la date de la signature du client conformément à l'article L221-18 du code de la consommation.

*ATTENTION : Passé le délai de quatorze jours (14 jours) si le client souhaite annuler le contrat ou le devis, l'acompte perçu ne sera pas remboursé par **Flame BG Concept**.*

Le client souhaitant exercer son droit de rétractation dans ce délai légal est invité à informer par recommander la société à l'adresse du siège social de **Flame BG Concept** au 13 chemin de Cheux 14310 villy Bocage, devra être indiqué par le client son nom, prénom, numéro de devis ou d'offre.

Si **Flame BG Concept** aurait perçu une somme liée à l'acompte, **Flame BG Concept** effectuera le remboursement de la somme sous un délai d'environ 15 jours, le client ne pourra revendiquer aucun intérêt sous quelque forme qu'il soit.

Aucun escompte n'est applicable sauf mention contraire au devis.

Article 4 : Retard de paiement – pénalités

Conformément à l'article L441-10 du Code de commerce, tout retard de paiement entraîne l'application :

- De pénalités de retard calculées sur la base de 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur, à compter du lendemain de la date d'exigibilité,
- D'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 €, automatiquement due.

Article 5 : Délai d'exécution

Les délais d'exécution convenus peuvent être modifiés en cas de :

- Force majeure,
- Retard de paiement du client,
- Impossibilité technique non prévisible lors de la visite préalable.
- Retard fournisseur, transporteur pour une raison de force majeur.
- Catastrophe naturel, inondation, tempête, éruption volcanique.

Article 6 : Accès au chantier

Le client s'engage à garantir un accès libre et sécurisé à l'emplacement d'intervention le jour prévu. Tout empêchement non signalé à temps pourra entraîner des frais de déplacement supplémentaires.

En cas d'amiante :

Avant toute intervention, le client s'engage à prévenir **Flame BG Concept** en cas de présence d'amiante. **Flame BG Concept** pourra refuser l'intervention en cas de présence d'amiante ou de matériaux amiantés susceptible d'exposer la santé de ses collaborateurs.

Article 7 : Réserve de propriété

Les équipements installés restent la propriété de **Flame BG Concept** jusqu'au paiement intégral du prix convenu.

Article 8 : Garantie, service après-vente, responsabilité et assurance

Flame GB Concept est tenu envers le client particulier des défauts de conformité de l'appareil, des défauts de conformité de l'appareil et des pièces de rechange dans les conditions des articles L217-4 à L214-12 du code de la consommation.

Les appareils sont couverts par la garantie fabricant de deux ans (2 ans) cette garantie peut s'étendre à un an (1 an) de plus à titre commercial, cette extension de garantie n'est applicable et valable que si elle est spécifiée au devis, sous réserve du respect des conditions d'utilisation et d'entretien.

Flame BG Concept assure également un service après-vente selon les modalités précisées dans le devis, si la maintenance ou l'entretien de l'appareil est réalisé par une autre société, par le client, ou toute autre personne sans l'accord écrit de la société **Flame BG Concept** annule la garantie sans délai et sans aucun recours pour le client.

Flame BG Concept à souscrit à une garantie décennale et risque civil qui est indiquée sur les documents tel que : devis, facture et contrat.

Article 9 : Litiges

En cas de litige, les parties s'efforceront de parvenir à une solution amiable. À défaut, le tribunal compétent sera celui du lieu du siège social de **Flame BG Concept** à savoir : tribunal de Caen Calvados. Les échanges émis par le client seront exclusivement rendus en français.

Conditions Général de Vente applicables au : 01 juin 2025

IND 001CGV